



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL AYANT SUIVI UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

En vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie. Voici les membres du conseil municipal qui ont participé à la formation « Éthique et déontologie en matière municipale » de la Fédération québécoise des municipalités:

NOM DE L'ÉLU(E)	POSTE
Pierre Mercier	Maire
Bernard Benoit	Conseiller municipal siège no 1
Charles Smith	Conseiller municipal siège no 2
Josianne Chayer	Conseillère municipale siège no 3
Francis Mercier	Conseiller municipal siège no 4
Sylvain Lafortune	Conseiller municipal siège no 5
Jean Bélanger	Conseiller municipal siège no 6

Le 4 août 2026